



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 12 juillet 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de

GAEC du Printemps  
Monsieur LALLEMENT  
41 Rue de Norton  
57670 Vahl lès Bénestroff

Affaire suivie par

[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

03 87 24 31 29

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un forage d'eau pour alimenter une installation d'élevage  
Commune de Vahl lès Bénestroff  
Dossier n°57-2018-00229

**P.J :** Fiche de renseignement descriptive du IOTA  
Récépissé de déclaration

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Réalisation d'un forage d'eau pour alimenter une installation d'élevage sur la commune de Vahl lès Bénestroff**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 19 juin 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Vahl lès Bénestroff où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'ADJOINTE À LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE  
DE L'EAU

EVA FUMAGALLI